



RESTAURANT
SCOLAIRE
de Chalamont

Charte

Du restaurant scolaire

L'association Restaurant Scolaire a pour objectif d'accueillir les enfants durant le temps méridien afin que celui-ci soit un vrai moment de plaisir et de détente.

Les personnels intervenants

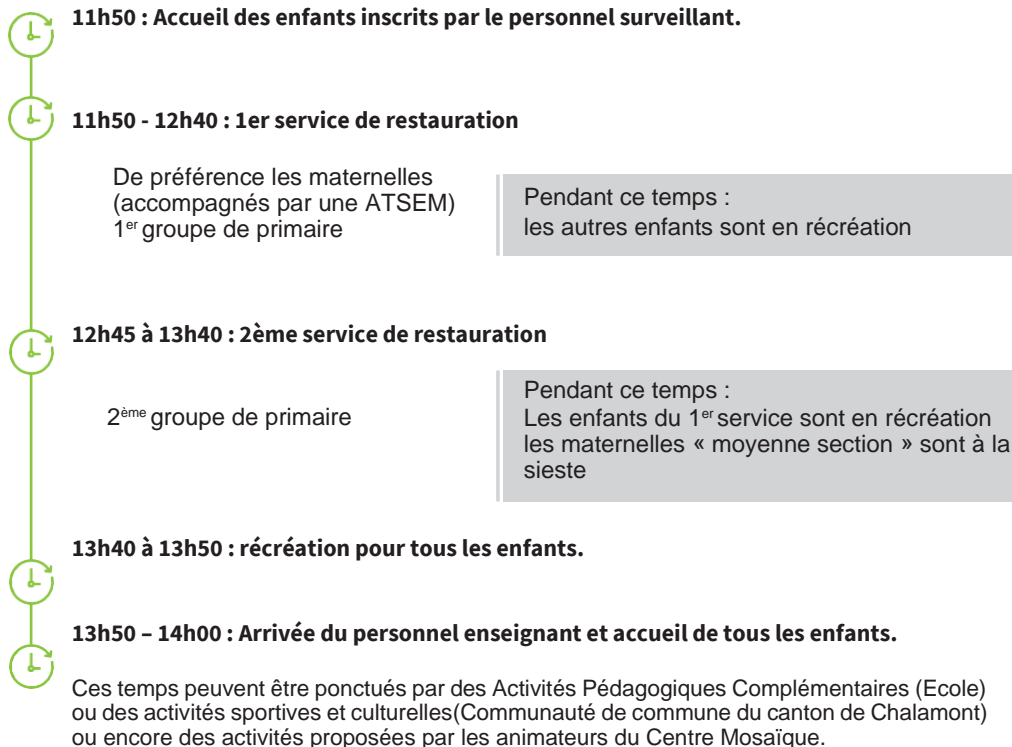
Le Restaurant scolaire emploie 4 personnes

- ▶ Un cuisinier
- ▶ 3 agents polyvalents pour le service l'entretien et la gestion quotidienne des inscriptions

La Mairie met à disposition

- ▶ 2 ATSEM (dont 1 ATSEM dédiée à la sieste des enfants)
- ▶ 2 Animateurs du Centre Social Mosaïque pour l'encadrement et l'animation du temps méridien

Déroulement du temps méridien



Besoins de l'enfant / Rôle de l'adulte

SÉCURITÉ PHYSIQUE ET AFFECTIVE

- ▷ Se repérer entre les temps, les groupes, les adultes référents.
- ▷ Évoluer dans un cadre établi et régulier.
- ▷ Organiser le passage de relais entre équipes.
- ▷ Communiquer avec les enfants, être attentif à leurs expressions individuelles.
- ▷ Rester à l'écoute de leurs besoins.

REPAS

- ▷ Prendre un repas varié et équilibré.
- ▷ Passer un moment convivial
- ▷ Être responsabilisé, acquérir de l'autonomie.
- ▷ Inciter à goûter, prendre le temps de manger.
- ▷ Permettre la discussion entre enfants.
- ▷ Installer une atmosphère sereine notamment en travaillant l'aménagement de l'espace et les règles de vie.

HYGIÈNE

- ▷ Besoin de propreté.
- ▷ Systématiser les temps d'hygiène (lavage des mains ...).

Rappel des règles de vie

TEMPS DE RESTAURATION

Propreté

Avant de passer à table :

- ▷ Aller aux toilettes
- ▷ Se laver les mains
- ▷ Laisser les endroits propres partout où je passe
- ▷ Jeter les papiers et autres « déchets » à la poubelle
- ▷ Nettoyer s'il y a des « dégâts »

Politesse et Respect

- ▷ Ne pas oublier les bases : bonjour, au revoir, merci, s'il te plaît, excuse-moi, pardon...
- ▷ Respecter les personnes (camarades, personnel d'encadrement), le matériel, la nourriture,...)
- ▷ J'obéis au personnel encadrant
- ▷ Ne pas jeter la nourriture
- ▷ Ne pas sortir de table sans autorisation
- ▷ Se tenir correctement à table

Convivialité et solidarité

- ▷ Aider le personnel ou les enfants qui ont besoin
- ▷ Ecouter les autres et accepter qu'ils aient des idées différentes
- ▷ Discuter mais ne pas se disputer

Violence

- ▷ La violence est interdite, trouver d'autres solutions pour résoudre les problèmes
- ▷ Avertir ou demander de l'aide au personnel encadrant

Aide et assistance

- ▷ Le personnel encadrant est là pour vous écouter et vous venir en aide si nécessaire
- ▷ Vous avez un petit souci et vous voulez en parler à quelqu'un...
- ▷ Alerter le personnel encadrant si un problème arrive : (petit ou gros bobo, bagarre, ...)

La communication avec les parents

Les parents en leur qualité de responsables légaux sont les éducateurs privilégiés de l'enfant. Il appartient aux parents d'expliquer et de relayer auprès de leur enfant la nécessité d'avoir une bonne tenue à table et un comportement compatible avec les exigences de la vie de groupe.

L'adhésion au Restaurant Scolaire signifie que vous, votre ou vos enfant(s) acceptez les règles de vie et d'inscriptions citées précédemment.

Les manquements aux règles de vie

Les règlements et la présente charte préviennent les manquements aux règles de vie en prévoyant les sanctions correspondantes.

- ▷ **Une indiscipline répétée et volontaire donnera lieu à une réprimande laissée à l'appréciation du personnel. Un avertissement téléphonique sera obligatoirement adressé aux parents.**

SANCTIONS

Les sanctions seront appliquées en dernier recours, c'est-à-dire lorsque les réprimandes resteront sans effet.

- ▷ 1er avertissement : courrier d'information aux parents par le bureau de l'association
- ▷ 2ème avertissement : courrier et convocation des parents par le bureau de l'association
- ▷ Exclusion temporaire de 1 à 4 jours, signée par le bureau de l'association.
- ▷ Exclusion définitive du restaurant scolaire.



Toutefois, en cas de fait particulièrement grave, l'exclusion directe par le bureau de l'association pourra être retenue, sans passer par les étapes d'avertissement citées ci-dessus.

Inscriptions

INSCRIPTION

Dossier d'inscription

Le dossier est constitué



- ▶ d'une fiche de renseignements,
- ▶ d'une fiche sanitaire,
- ▶ d'une attestation d'assurance,
- ▶ d'un chèque de caution de 100€ restitué en fin d'année scolaire (juin)
- ▶ et de la cotisation annuelle d'adhésion familiale.

Tout dossier incomplet invalidera l'inscription .

Les documents nécessaires sont à votre disposition sur notre site internet

www.restaurant-scolaire-chalamont.fr

Ou à retirer au restaurant scolaire situé 66 place des écoles - 01320 CHALAMONT

Modalités d'inscription

Les inscriptions peuvent être

- ▶ hebdomadaire
- ▶ mensuelle
- ▶ trimestrielle
- ▶ annuelle

Les bulletins sont à rendre impérativement au plus tard le
lundi de la semaine précédente AVANT 14h

Toute inscription présentée hors délais (sauf situation d'urgence et cas exceptionnels) sera facturée 7€ par repas pour la semaine concernée.

Tout repas commandé sera facturé.

En cas de non-respect du règlement l'association se réserve le droit de refuser l'inscription et d'encaisser le chèque de caution. Toute situation particulière peut être signalée par téléphone et par courrier

Les inscriptions peuvent être déposées tous les jours dans notre boîte aux lettres

(située à droite de la porte d'entrée)

Pour une bonne organisation, une permanence administrative est tenue le lundi matin de 8h30 à 11H, et les mardi, jeudi et vendredi de 9h à 11h sur temps scolaire.

Modifications

Les parents doivent remplir le document prévu à cet effet et le rendre impérativement au plus tard le **lundi de la semaine précédente AVANT 14h**

Absences

Merci de contacter le restaurant scolaire au 06 83 31 12 38 et laisser un message avec le nom / prénom et classe de l'enfant.

Pour toute absence de l'enfant, il sera appliqué un jour de carence. Les autres jours seront annulés sur justificatifs.

L'absence imprévue d'un membre du corps enseignant ne permet pas le remboursement des repas.

Sorties

Aucune sortie ne sera autorisée (ex : Rendez-vous orthophoniste, dentiste, orthoptiste...), sauf urgences.

Urgences

Merci de contacter le restaurant scolaire au 06 83 31 12 38 et laisser un message avec le nom / prénom et classe de l'enfant.

Médicaments et régimes spécifiques

Le personnel n'est pas habilité à donner des médicaments.
Seul un projet d'accueil Individualisé nous permet d'accueillir des enfants nécessitant un protocole particulier (pour toute demande, prendre un rendez-vous)

Modalités de règlement

Pour les inscriptions ponctuelles, hebdomadaires, mensuelles, trimestrielles et annuelles

Le règlement se fait réception de facture. Vous pourrez nous régler

- ▶ Soit par chèque à l'ordre du Restaurant Scolaire de Chalamont
- ▶ Soit en espèces lors des ouvertures administratives.

Toute facture impayée entrainera une exclusion temporaire de l'enfant.

- ▶ Soit par virement

Les factures vous seront transmises par mail à la fin du mois.



Association du Restaurant Scolaire de Chalamont
66, place des Ecoles 01320 Chalamont
rs.chalamont@gmail.com

*Pour que nos enfants soient heureux
de venir manger à la cantine*

